



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 53

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation d'une pétition :

M. SCHULER — L'Assemblée législative du Manitoba demande au ministre de l'Éducation de revenir sur sa décision de séparer en deux la division scolaire de Transcona-Springfield et de permettre qu'elle demeure inchangée ou d'envisager immédiatement de convoquer une réunion de la Commission des renvois afin de trancher la question. (R. Mustard, F. Mustard, J. Mustard et autres)

Lecture et dépôt de pétitions :

M. SCHULER — L'Assemblée législative du Manitoba demande au ministre de l'Éducation de revenir sur sa décision de séparer en deux la division scolaire de Transcona-Springfield et de permettre qu'elle demeure inchangée ou d'envisager immédiatement de convoquer une réunion de la Commission des renvois afin de trancher la question. (M. Sweet, T. Mustard, J. Mustard et autres)

M^{me} SMITH (Fort Garry) — Présentation d'une demande à l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial n'augmente pas les taxes pour l'éducation et l'impôt foncier, perçus localement, à la suite du transfert, aux villes de Winnipeg et de Brandon ainsi qu'aux divisions scolaires de Fort Garry, d'Assiniboine South, de Winnipeg n° 1, de Saint-Boniface et de Saint-Vital, de responsabilités que le gouvernement provincial devrait assumer. (C. Baird, K. Krysanski, H. Krysanski et autres)

M. LATHLIN, *ministre de la Conservation*, fait une déclaration au sujet des inondations qui continuent à toucher les régions du sud du Manitoba.

M. ENNS fait des observations sur la déclaration.

M. le *ministre* MACKINTOSH dépose le rapport annuel du Bureau d'enregistrement des saisies et mises en fourrière pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002.

(Document parlementaire n° 169)

L'Assemblée permet à M. le *ministre* CHOMIAK de déposer le projet de loi 38 — *Loi modifiant la Loi sur la santé publique/The Public Health Amendment Act* — et d'en indiquer l'objet. Le projet de loi est lu une première fois.

Lundi 24 juin 2002

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M^{mes} ASPER et STEFANSON, MM. RONDEAU et DYCK ainsi que M^{me} ALLAN font des déclarations de député.

L'Assemblée permet le retour aux déclarations de ministre et au dépôt de rapports.

M^{me} la *ministre* MCGIFFORD dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2002-2003 — Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse ainsi que Enseignement postsecondaire.

(Document parlementaire n° 170)

L'Assemblée convient à l'unanimité de permettre au Comité permanent des privilèges et élections de se réunir le jeudi 4 juillet 2002, à 10 heures, pendant qu'elle siège.

L'Assemblée convient, pour le jeudi 4 juillet 2002, de renoncer au quorum pendant la réunion du Comité permanent des privilèges et élections.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 124 déposé le 30 avril 2002. Ainsi, le mardi 25 juin 2002, le mercredi 26 juin 2002 et le jeudi 27 juin 2002, le budget du ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse sera examiné dans la salle 255.

M. le *ministre* CHOMIAK propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 13 — *Loi sur les technologistes de laboratoire médical/The Medical Laboratory Technologists Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CHOMIAK intervient. Sur la motion de M^{me} DRIEDGER, le débat est ajourné.

M. le *ministre* CHOMIAK propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 25 — *Loi modifiant la Loi sur les appareils auditifs/The Hearing Aid Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CHOMIAK, M^{me} DRIEDGER et M. ENNS interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* CHOMIAK propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 26 — *Loi sur les ergothérapeutes/The Occupational Therapists Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CHOMIAK intervient. Sur la motion de M. DYCK, le débat est ajourné.

M. le *ministre* CHOMIAK propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 28 — *Loi sur les diététistes/The Registered Dietitians Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CHOMIAK intervient. Sur la motion de M^{me} DRIEDGER, le débat est ajourné.

M. le *ministre* CHOMIAK propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 31 — *Loi modifiant la Loi médicale (profils des médecins et modifications diverses)/The Medical Amendment (Physician Profiles and Miscellaneous Amendments) Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CHOMIAK intervient. Sur la motion de M^{me} DRIEDGER, le débat est ajourné.

M. le *ministre* CHOMIAK propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 37 — *Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs/The Non-Smokers Health Protection Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CHOMIAK intervient. Sur la motion de M^{me} DRIEDGER, le débat est ajourné.

M^{me} la *ministre* MCGIFFORD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 33 — *Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés/The Private Vocational Institutions Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* MCGIFFORD intervient. Sur la motion de M^{me} STEFANSON, le débat est ajourné.

M. le *ministre* MACKINTOSH propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 34 — *Loi sur l'observation de la Charte/The Charter Compliance Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH intervient. Sur la motion de M^{me} STEFANSON, le débat est ajourné.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* BARRETT voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 29 — *Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs et les géoscientifiques/The Engineering and Geoscientific Professions Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

M. SCHULER exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. FAURSCHOU présente la proposition suivante :

Proposition n° 19 : Financement des infrastructures routières

Attendu :

que la taxe sur le carburant rapporte annuellement 67 millions de dollars au gouvernement du Manitoba;

que la taxe sur l'essence rapporte annuellement 157 millions de dollars au gouvernement du Manitoba;

que 11,5 cents de la taxe perçue sur un litre d'essence sont consacrés aux dépenses du ministère des Transports et des Services gouvernementaux et que seuls 6 cents sont réservés aux dépenses en capital;

que la Commission d'étude de la réduction des impôts a recommandé la conversion des revenus générés par les taxes sur le carburant et sur l'essence en un type de frais d'utilisation et l'affectation de ces revenus au financement du système de transport;

que la Fédération des contribuables canadiens a recommandé l'affectation des revenus générés par la taxe sur le carburant à la construction et à l'entretien du réseau routier;

que les droits de permis ou autres que paient les automobilistes et les transporteurs routiers rapportent annuellement 60 millions de dollars au gouvernement du Manitoba;

que les droits de permis de conduire rapportent annuellement 14 millions de dollars au gouvernement du Manitoba;

qu'en raison de l'augmentation de 10 dollars des droits d'immatriculation des véhicules, annoncée en avril 2001, le gouvernement du Manitoba percevra 5,7 millions de dollars de plus;

que la Manitoba Heavy Construction Association a recommandé de consacrer les revenus générés par cette augmentation à l'amélioration du réseau routier;

que la Manitoba Heavy Construction Association a aussi indiqué que, pour ramener le réseau routier provincial à un niveau acceptable et espérer y apporter de modestes améliorations, le budget alloué au transport devrait être majoré à 240 millions d'ici 2005 et être maintenu à ce niveau pendant les 20 prochaines années;

que les Manitobains et les Manitobaines qui, en payant des droits de permis, des taxes sur le carburant ainsi que d'autres frais de transport, contribuent aux recettes du gouvernement du Manitoba devraient en voir les bénéfices dans l'amélioration des infrastructures routières,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à créer un fonds spécial pour y verser les recettes provenant des différentes taxes sur le carburant ainsi que des droits d'immatriculation et de permis, et à n'employer les sommes de ce fonds qu'à l'entretien et à l'amélioration des infrastructures routières.

Il s'élève un débat.

Lundi 24 juin 2002

MM. FAURSCHOU, JENNISSEN, REID, LOEWEN et SANTOS interviennent. M. NEVAKSHONOFF exerce son droit de parole jusqu'à 18 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 18 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickers